

PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2016

PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2016

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
Résultats	4
Évolution des actifs nets	5
État de la situation financière	6 - 7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 19
Renseignements complémentaires	20 - 22

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de
Projets Autochtones du Québec

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Projets Autochtones du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Projets Autochtones du Québec au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Nathalie Langlois, CPA auditrice, CA

Longueuil, le 29 juin 2016

PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC**RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016**

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Produits		
Subventions et apports (tableau A)	445 881 \$	354 697 \$
Contrats et ententes de services (tableau C)	435	23 409
Dons et contributions (tableau B)	20 831	5 131
Activité de levée de fonds nette (tableau E)	<u>(1 630)</u>	<u>1 630</u>
	<u>465 517</u>	<u>384 867</u>
Charges		
Charges relatives aux projets (tableau F)	296 374	295 784
Frais d'administration (tableau G)	193 475	137 969
Frais financiers (tableau H)	<u>1 652</u>	<u>1 530</u>
	<u>491 501</u>	<u>435 283</u>
Excédent des produits sur les charges avant amortissements et autres produits (charges)	(25 984)	(50 416)
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>3 371</u>	<u>4 213</u>
Insuffisance des produits sur les charges d'exploitation	(29 355)	(54 629)
Autres produits (charges) (tableau I)	<u>-</u>	<u>1 760</u>
Insuffisance des produits sur les charges	<u>(29 355) \$</u>	<u>(52 869) \$</u>

PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	Affectés projet relocalisa- tion pour achat de mobilier (note 15)	Investis en immo- bilisations	Non affectés	2016 Total	2015 Total
Solde au début					
Déjà établi	20 000 \$	228 274 \$	(10 898) \$	237 376 \$	- \$
Redressement sur exercices antérieurs (note 16)	-	-	(183 359)	(183 359)	-
Redressé	20 000	228 274	(194 257)	54 017	106 886
Insuffisance des produits sur les charges	-	(3 371)	(25 984)	(29 355)	(52 869)
Investis en immobilisations	-	2 423 716	(2 423 716)	-	-
Solde à la fin	20 000	\$ 2 648 619	\$ (2 643 957)	\$ 24 662	\$ 54 017

PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE****31 MARS 2016**

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	213 253 \$	269 301 \$
Épargne stable, 0.74 %	150 043	-
Trésorerie soumise à des restrictions (note 3)	97 711	50 704
Subventions, contributions et apports à recevoir (note 5)	102 178	70 296
Taxes de ventes à recevoir	146 889	25 253
Frais payés d'avance	<u>-</u>	<u>100</u>
	710 074	415 654
Immobilisations corporelles (note 6)	13 483	16 854
Immobilisations corporelles non amorties (note 7)	<u>5 095 148</u>	<u>2 647 814</u>
	<u>5 818 705 \$</u>	<u>3 080 322 \$</u>

PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC**ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE****31 MARS 2016**

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Passif		
Passif à court terme		
Emprunt bancaire	2 867 449 \$	280 579 \$
Créditeurs (note 10)	55 600	20 795
Retenues à la source	89	911
Subventions à rembourser (note 11)	16 533	-
Contributions et apports reportés (note 12)	<u>394 360</u>	<u>287 626</u>
	3 334 031	589 911
Apports reportés - projet relocalisation (note 13)	<u>2 460 012</u>	<u>2 436 394</u>
	<u>5 794 043</u>	<u>3 026 305</u>
Actifs nets		
Affectés à un projet	20 000	20 000
Investis en immobilisations	2 648 619	228 274
Non affectés	<u>(2 643 957)</u>	<u>(194 257)</u>
	<u>24 662</u>	<u>54 017</u>
	<u>5 818 705 \$</u>	<u>3 080 322 \$</u>

Pour le conseil d'administration,

_____, administrateur

_____, administrateur

PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits sur les charges	(29 355) \$	(52 869) \$
Élément n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>3 371</u>	<u>4 213</u>
	(25 984)	(48 656)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Trésorerie soumise à des restrictions	(47 007)	151 741
Débiteurs	-	2 005
Épargne stable, 0.74 %	(150 043)	-
Taxes de ventes à recevoir	(121 636)	(16 628)
Frais payés d'avance	100	800
Subventions, contributions et apports à recevoir	(31 882)	28 155
Créditeurs	34 805	(8 732)
Retenues à la source	(822)	481
Contributions et apports reportés	106 734	167 347
Subventions à rembourser	<u>16 533</u>	<u>-</u>
	<u>(219 202)</u>	<u>276 513</u>
Activité d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	<u>(2 447 334)</u>	<u>(837 168)</u>
Activités de financement		
Variation nette de l'emprunt bancaire	2 586 870	208 726
Apports reportés - projet relocalisation	<u>23 618</u>	<u>476 700</u>
	<u>2 610 488</u>	<u>685 426</u>
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(56 048)	124 771
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	<u>269 301</u>	<u>144 530</u>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	<u>213 253</u> \$	<u>269 301</u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. Statuts et nature des activités

L'Organisme, constitué sous la Loi sur les compagnies, Partie 3 (RLRQ, C. C-38) (Québec) fourni des abris et des services de réinsertion sociale culturellement adaptés aux Premières Nations, aux Inuits et aux Métis qui sont sans abri ou en difficulté. L'Organisme est, au sens de la Loi de l'impôt sur le Revenu, un organisme de bienfaisance.

2. Principales méthodes comptables

L'organisme applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des dépôts à terme, des comptes clients et autres créances, des effets à recevoir et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent du découvert bancaire, de l'emprunt bancaire, des comptes fournisseurs, du dû à des administrateurs, de la dette à long terme et des actions rachetables présentées à titre de passifs financiers.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Incertitude relative à la mesure et estimations

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté dans les actifs et passifs, sur la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté des produits et des charges pendant la période de présentation de l'information.

Les apports à recevoir sont comptabilisés après l'évaluation de leur recevabilité et une provision pour créances douteuses appropriée est constituée au besoin. L'amortissement des immobilisations corporelles est fondé sur la durée de vie utile des immobilisations qui est estimée par la direction.

Ces estimations et hypothèses font l'objet d'un examen périodique et, lorsque des ajustements sont requis, ces derniers sont présentés dans l'excédent des produits des exercices dans lesquels ils surviennent.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les placements temporaires que l'organisme ne peut utiliser pour les opérations courantes parce qu'ils sont affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Mobilier et équipement	20 %

Immeuble en construction

Les exigences réglementaires de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) en vertu du programme Accès-Logis Québec exigent que les revenus et les coûts d'opération soient capitalisés au coût du projet de construction de l'immeuble jusqu'à la date d'ajustement des intérêts (DAI). De même, les remboursements de taxes de ventes (TPS et TVQ) sur la portion "refuge" de l'immeuble (52 %) et les subventions reçues pour défrayer les coûts de construction doivent être portées en réduction des coûts de construction du projet. Les immobilisations ne doivent être amorties qu'à compter de la date d'ajustement des intérêts.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Immeuble en construction (suite)

Afin de se conformer aux exigences de présentation de la SHQ, les revenus et dépenses relatifs à l'immeuble en construction encourues au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2013, 2014, 2015 et 2016 ont été capitalisés au coût du projet, portant le solde de l'immeuble en construction à 5 023 573 \$ (2 647 814 \$ en 2015).

Immobilisations corporelles non amorties

Les immobilisations corporelles non amorties sont représentées par le mobilier et l'équipement destinés à la nouvelle installation, ainsi que par l'immeuble en construction. Ces immobilisations seront amorties à compter de la Date d'Ajustement des Intérêts (DAI) tel que spécifié dans l'entente de financement du projet relocalisation avec la Société d'Habitation du Québec (SHQ).

Immobilisations corporelles - mesure

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Constatation des produits

Apports reportés - immeuble en construction

Les apports relatifs à l'immeuble en construction reçues pendant la période de construction sont reportés à titre d'apports grevés conformément aux conditions de l'entente avec la SHQ (Société d'Habitation du Québec), la Ville de Montréal et les ententes avec les autres apporteurs de fonds. Ils seront amortis de la même façon que l'immeuble auquel ils se rapportent à compter de la date d'ajustement d'intérêts (DAI).

Apports reportés - autres

PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016

2. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des produits (suite)

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme peut constater les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

3. Trésorerie soumise à des restrictions

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Dépôt à terme	35 000 \$	35 000 \$
Encaisse - projet relocalisation	<u>62 711</u>	<u>15 704</u>
	<u>97 711 \$</u>	<u>50 704 \$</u>

L'Organisme a effectué un dépôt à terme, conformément à l'exigence de la Ville de Montréal, voulant que l'Organisme dispose d'une lettre de garantie de 35 000 \$. Ce dépôt porte intérêt au taux de 0,85 % (0.90 % en 2015) et vient à échéance en février 2017.

Au cours de l'exercice 2014, l'Organisme a reçu des fonds provenant des gouvernements fédéral et Québec ainsi que de la Ville de Montréal. L'utilisation de ces fonds est restreinte aux paiements des frais d'acquisition d'un immeuble (projet relocalisation) et des frais connexes. L'immeuble a été acquis en mars 2014.

4. Débiteurs

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Avances à une ancienne cadre	2 005 \$	2 005 \$
Provision pour créance douteuse	<u>(2 005)</u>	<u>(2 005)</u>
	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>

PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016

5. Subventions, contributions et apports à recevoir

	2016	2015
Gouvernement du Canada - Ministère de l'Emploi et du développement social (SPLI)	79 532 \$	19 959 \$
Fondation Silver Dollar	11 806	-
Société Makivik	6 000	-
Société de développement social de Ville-Marie	4 840	2 585
Ville de Montréal - Fonds de solidarité sociale en itinérance	-	4 234
Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec - Partenariats urbains	-	1 018
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal - lutte contre l'itinérance	-	12 500
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal - Fonds d'urgence - déménagement	-	30 000
	<u>102 178 \$</u>	<u>70 296 \$</u>

6. Immobilisations corporelles

	2016		2015	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	<u>26 300 \$</u>	<u>12 817 \$</u>	<u>13 483 \$</u>	<u>16 854 \$</u>

7. Immobilisations corporelles non amorties

	2016		2015	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement - projet relocalisation	71 575 \$	- \$	71 575 \$	- \$
Bâtisse en construction	<u>5 023 573</u>	<u>-</u>	<u>5 023 573</u>	<u>2 647 814</u>
	<u>5 095 148 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>5 095 148 \$</u>	<u>2 647 814 \$</u>

Au 31 mars 2016, la bâtisse était quasi-achevée. La construction a été complétée en mai 2016 pour un coût total de près de 7 100 000 \$ et la prise de possession a eu lieu en mai 2016. L'amortissement de la bâtisse débutera à compter de la date de DAI conformément à la convention avec la SHQ et la Ville de Montréal.

PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016

8. Emprunt bancaire

La société bénéficie d'une marge de crédit Affaires Desjardins, d'un montant autorisé de 10 000 \$, portant intérêt au taux de 7,70 % (7.85 % en 2015); les termes de cette entente sont révisés annuellement.

9. Emprunt - projet relocalisation

Au cours de l'exercice 2015, l'Organisme a signé une entente d'emprunt pour le financement de l'immeuble en construction d'un montant autorisé de 7 066 077 \$, portant intérêt au taux préférentiel plus 0.5 % (taux effectif de 2.70 %), garanti par une hypothèque immobilière de 1er rang au montant de 7 066 077 \$ sur l'immeuble en construction situé au 161 à 167 de la Gauchetière Est à Montréal, par une garantie gouvernementale en vertu du programme Accès Logis de la Société d'Habitation du Québec (SHQ) projet ACL5430 et par le produit d'une assurance sur le chantier. Cet emprunt est exclusivement dédié au projet de relocalisation et les dépenses payées par celui-ci doivent être préalablement approuvées par la Ville de Montréal, mandataire de la SHQ pour l'exécution de ce projet. L'entente viendra à échéance le 16 octobre 2016. À la date d'ajustement des intérêts (DAI), le 1er juin 2016, ce prêt a été converti en emprunt à long terme. L'emprunt sera remboursable, à compter de la DAI, par des versements mensuels, capital et intérêts. Le montant des versements sera calculé à cette date. Le montant maximal de déboursement pour le projet ACL5430 devra se limiter au montant confirmé à la documentation de la SHQ pour la partie résidentielle de l'immeuble. Au 31 mars 2016, le solde de l'emprunt était 2 867 432 \$.

10. Crédoiteurs

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Fournisseurs	31 388 \$	1 971 \$
Salaires et vacances à payer	<u>24 212</u>	<u>18 824</u>
	<u>55 600 \$</u>	<u>20 795 \$</u>

11. Subventions à rembourser

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
RCAAQ - Projet Life Skills	8 551 \$	- \$
Emploi et Développement Canada - SPLI	<u>7 982</u>	<u>-</u>
	<u>16 533 \$</u>	<u>- \$</u>

PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016

12. Contributions et apports reportés

Les surplus non utilisés provenant de projets ont été reportés et seront utilisés au cours de l'exercice subséquent.

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal-PSOC -		
Maisons d'hébergement pour hommes en difficulté	137 495 \$	36 495 \$
Secrétariat des affaires autochtones	56 078	88 134
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal -		
relocalisation	50 000	-
Société Makivik	44 709	50 000
Ville de Montréal - Aide à l'itinérance	25 564	22 528
ASSSM - Soutien au logement social	21 540	24 267
ASSSM - Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire		
l'itinérance	18 445	19 285
Ville de Montréal - lutte contre la pauvreté	14 115	10 479
CIUSSS - Hébergement Femmes en Itinérance	9 984	-
Société de développement Ville-Marie - Pôle en itinérance	9 565	-
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal -		
Fond d'urgence	5 743	30 000
RCAAQ - Partenariats Urbain	-	1 194
Fondation J.W. McConnell	<u>1 122</u>	<u>5 244</u>
	<u>394 360 \$</u>	<u>287 626 \$</u>

PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016

13. Apports reportés - projet relocalisation

Les apports reportés relatifs aux immobilisations se composent des sommes reçues pour l'achat des immobilisations dans le cadre du projet de relocalisation. Ces apports seront amortis au même rythme et selon la même méthode que les immobilisations auxquelles elles se rapportent à compter de la Date d'Ajustement des Intérêts (DAI).

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal - SPLI	1 005 875 \$	1 005 875 \$
Ville de Montréal	645 000	645 000
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal - Accès-Logis	497 470	497 470
Ville de Montréal - Fonds du Maire (Lutte contre l'itinérance)	288 000	288 000
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal - Fond d'urgence	23 615	-
Revenu Québec	<u>52</u>	<u>49</u>
	<u>2 460 012 \$</u>	<u>2 436 394 \$</u>

Les contributions reçues, en 2013, de Développement Immobilier Séville inc. (Ville de Montréal) devaient être utilisées exclusivement à la réalisation du volet Accès-Logis (résidentiel) sur le site de l'immeuble en construction.

La contribution de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal - Accès-Logis encaissée en 2014 au montant de 497 470 \$ doit être utilisée exclusivement pour soutenir le projet d'immobilisation au niveau du volet refuge.

Les contributions de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal - SPLI encaissées en 2014 et 2015 totalisent 1 005 875 \$; elles devaient être utilisées pour la construction des installations de l'immeuble.

La subvention additionnelle encaissée en 2015 de la Ville de Montréal - Fonds du Maire (Lutte contre l'itinérance) au montant de 288 000 \$ devra être utilisée à la réduction du financement intérimaire du projet tel que spécifié dans la convention signée avec la Ville de Montréal en novembre 2014.

La subvention encaissée de l'Agence de santé et des services sociaux de Montréal - Fond d'urgence a financé des équipements de cuisine et du mobilier destinés aux utilisateurs. Ces immobilisations et la subvention reportée seront amortis à compter de la date du DAI.

PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016

14. Apports reportés - projet relocalisation - ventilation

	<u>Solde au début</u>	<u>Encaissés</u>	<u>Constatés aux revenus</u>	<u>Solde à la fin</u>
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal - SPLI	1 005 875 \$	- \$	- \$	1 005 875 \$
Ville de Montréal	645 000	-	-	645 000
Gouvernement du Québec - Accès-Logis	497 470	-	-	497 470
Ville de Montréal - Fonds du Maire	288 000	-	-	288 000
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal - Fonds d'urgence	-	30 000	(6 385)	23 615
Revenus Québec	<u>49</u>	<u>3</u>	<u>-</u>	<u>52</u>
	<u>2 436 394 \$</u>	<u>30 003 \$</u>	<u>(6 385) \$</u>	<u>2 460 012 \$</u>

15. Politique sur la gestion du capital

L'Organisme définit son capital comme étant la somme de ses actifs nets totaux plus le total des apports reportés à long terme.

L'Organisme gère son capital en partie par le biais de la recherche de subventions auprès d'autres organismes et auprès des gouvernements. L'Organisme s'assure d'avoir le financement à long terme nécessaire pour ses investissements en immobilisations.

En vertu d'une entente avec l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal, l'Organisme sera tenu d'offrir des services d'hébergement d'urgence à 45 usagers, animer les activités et ateliers, promulguer des conseils, fournir les services d'intervention et d'accompagnement, de nutrition et d'hygiène à ces usagers selon certains objectifs déterminés dans l'entente.

L'Organisme est soumis, en vertu de règles extérieures, à d'autres exigences concernant son capital. Ces exigences sont prévues dans certaines ententes avec les apporteurs de fonds et concernent les apports affectés à des dépenses particulières. L'Organisme, ainsi que son conseil d'administration, font un suivi continu des exigences, sur une base récurrente. Au cours de l'exercice, l'Organisme s'est conformé à ces exigences.

Affectation des actifs nets

En 2015, le conseil d'administration de l'Organisme a résolu d'affecter la somme de 20 000 \$ afin de pourvoir aux frais de déménagement dans la nouvelle bâtisse.

PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016

16. Redressement sur les exercices antérieurs

Le solde des actifs nets non affectés a été diminué de 183 359 \$ afin de corriger les soldes des subventions et apports reportés de 2014-2015 et des exercices antérieurs qui avaient été constatés comme revenus en totalité alors qu'une portion de ces subventions et apports aurait dû être reportée aux exercices futurs. Les charges afférentes à ces projets ont été encourues en 2016.

17. Engagement contractuel - relocalisation

Dans le cadre du projet relocalisation, l'Organisme a conclu une entente avec le GRT Montréal - Atelier Habitation Montréal inc. pour la gestion du chantier ainsi que pour la comptabilisation des transactions. Les honoraires totaux prévus au contrat s'élèvent à 206 331 \$. Le contrat prendra fin douze mois après la Date d'Ajustement des Intérêts (DAI). Au 31 mars 2016, un peu plus de 75 % de cette somme avait été comptabilisé au coût du projet.

18. Éventualité

L'Organisme a conclu des ententes de contribution avec divers ministères. En vertu de ces ententes, le financement et les apports reçus sont assujettis à des clauses de remboursement dans l'éventualité où l'Organisme ne rencontrerait pas les exigences et conditions de ces ententes.

19. Transactions avec parties apparentées

Dans le cadre de ses activités courantes, l'Organisme rembourse à des employés et des dirigeants certaines dépenses de déplacement, repas et achats qu'ils effectuent en son nom. Ces dépenses sont remboursées sous présentation de pièces justificatives.

20. Dépendance économique

Environ 92 % (93 % en 2015) du financement total de l'Organisme provient d'organismes gouvernementaux. La nature et l'importance du financement reçu sont telles que l'Organisme est économiquement dépendant de ce financement pour poursuivre ses activités.

21. Apports en biens et services

L'Organisme a recours à des bénévoles pour l'aider à rendre ses services et mener à terme ses activités. Au cours de l'exercice, ils ont consacré 691 heures (1103 heures en 2015) au bénéfice de l'organisme. La valeur marchande de ces services ne peut être déterminée avec certitude ; conséquemment, les apports en services n'ont pas été comptabilisés aux états financiers.

21. Apports en biens et services (suite)

L'Organisme a utilisé, jusqu'en mai 2016, gratuitement des locaux dans un immeuble qui appartient au CSSS de Montréal. Elle y tenait son siège social et ses activités jusqu'en mai 2016, date à laquelle l'Organisme a emménagé dans ses nouveaux locaux.

L'Organisme reçoit annuellement une grande quantité de dons en nourriture, principalement de Moisson Montréal. Sans ces apports, l'Organisme ne pourrait maintenir le niveau de services offerts. En vertu de l'entente d'approvisionnement avec Moisson Montréal, l'Organisme ne peut comptabiliser ou divulguer le montant de la juste valeur des dons qu'elle reçoit annuellement.

22. Instruments financiers

Risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de sa dette à long terme et de ses comptes fournisseurs.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'organisme à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Tableau A		
Subventions et apports		
Gouvernement du Canada - Ministre de l'Emploi et du Développement social (SPLI - Autochtones)	106 418 \$	83 814 \$
Gouvernement du Canada - Ministre de l'Emploi et du Développement social (SPLI - Communautés désignées)	103 970	115 815
Société Makivik	65 291	7 126
Ville de Montréal - Lutte contre la pauvreté	44 772	31 859
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal - projet relocalisation	42 780	-
PSOC - Hébergement aux hommes en difficulté	38 766	-
Agence de la santé de services sociaux de Montréal - Mission globale	32 056	88 134
Ville de Montréal - Plan d'action montréalais en itinérance	8 822	5 140
Regroupement des centres d'amitié autochtones du Québec - Partenariats urbains	1 194	842
Agence de la santé et des services sociaux - Mobilisés et engagés pour prévenir et réduire l'itinérance	841	11 215
Agence de santé et services sociaux de Montréal - Fond d'urgence	642	-
Agence de la santé et des services sociaux de Montréal - Hébergement femmes en itinérance	329	-
Fonds d'urgence (SHU) - service d'hébergement d'urgence	-	10 752
	<u>445 881 \$</u>	<u>354 697 \$</u>

Tableau B

Dons et contributions

Autres	8 317 \$	2 440 \$
Société Makivik - projet SAMU Administration financière	4 893	-
Fondation J.W. McConnell	4 121	1 691
Fondation Home Dépôt	3 500	-
Fondation RBA	-	1 000
	<u>20 831 \$</u>	<u>5 131 \$</u>

Tableau C

Contrats et ententes de services

Société de développement social de Ville-Marie - Pôle de services en itinérance	435 \$	12 846 \$
Emploi Québec - volet expérience de travail	-	10 563
	<u>435 \$</u>	<u>23 409 \$</u>

PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Tableau D		
Projet Lifeskills		
Produits		
Subvention du RCAAQ	<u>31 646 \$</u>	<u>- \$</u>
Charges		
Salaires et avantages sociaux	23 133	-
Honoraires de sous-traitants	4 100	-
Honoraires professionnels	1 613	-
Papeterie et frais de bureau	1 594	-
Activités	1 100	-
Déplacements	84	-
Nourriture	<u>22</u>	<u>-</u>
Total des charges - Life Skills	<u>31 646 \$</u>	<u>- \$</u>

Tableau E		
Activité de levée de fonds nette		
Fondation Silver Dollar	11 806 \$	15 000 \$
Honoraires - étude de faisabilité	<u>13 436</u>	<u>13 370</u>
	<u>(1 630) \$</u>	<u>1 630 \$</u>

Tableau F		
Charges relatives aux projets		
Salaires et avantages sociaux	249 852 \$	255 031 \$
Alimentation	36 238	30 227
Déplacements et représentation	3 188	2 258
Vêtements, hygiène, soins des bénéficiaires	2 941	1 009
Activités	1 610	4 739
Sous-traitants	1 025	-
Formation du personnel	816	-
Entretien et réparation - équipements	<u>704</u>	<u>2 520</u>
	<u>296 374 \$</u>	<u>295 784 \$</u>

Tableau G		
Frais d'administration		
Salaires et avantages sociaux	153 340 \$	105 460 \$
Honoraires professionnels	17 470	19 094
Solde à reporter	170 810	124 554

PROJETS AUTOCHTONES DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Tableau G		
Frais d'administration (suite)		
Solde reporté	170 810	124 554
Entretien et réparations	14 617	4 657
Fournitures de bureau et papeterie	4 082	3 344
Télécommunications	1 768	1 316
Assurances	1 176	1 510
Traduction	394	200
Publicité et promotion	364	180
Associations et cotisations	264	203
Créances douteuses et irrécouvrables	-	2 005
	<u>193 475</u> \$	<u>137 969</u> \$

Tableau H		
Frais financiers		
Intérêts et frais de banque	<u>1 652</u> \$	<u>1 530</u> \$

Tableau I		
Autres produits (charges)		
Taxes de ventes - projet réaménagement	- \$	12 396 \$
Radiation des subventions des exercices antérieurs	-	(10 636)
	<u>-</u> \$	<u>1 760</u> \$